



## Procès-verbal n°20 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	23/12/22
À :	10h - Dématérialisé
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY, Fatiha BADAOU Mrs Daniel OLIVET, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE

Absents excusés :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

**Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.**

**A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).**

### Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 19 de la réunion du 16/12/2022.

### Championnat U12/U13

#### UTILISATION DE LA FMI

**LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".**

**Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.**

**En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.**

#### INTER DISTRICT U12/U13 – 5 Equipes du Gard/Lozère Qualifiées

14-21-28 Janvier / 4 Février / 11-18-25 Mars / 15 Avril / 13 Mai

**Les rencontres se joueront le samedi après midi à partir de 14h30 ou le matin après accord des clubs.**

#### **DIPLOME OBLIGATOIRE POUR EVOLUER EN INTER DISTRICT**

#### **Attention**

Suite à la refonte du championnat U12/U13 pour la Saison 2023/2024 :

Les dates des rencontres U12/U13 Phases 2 sont modifiées ainsi :

7-14-21-28 Janvier / 11 Février / 11 – 18 - 25 Mars / 15 Avril / 20 Mai.

**DATE DE RATTRAPAGE : 13 Mai (jour de la finale régionale PITCH )**

**Défi technique :** La feuille du défi technique pour les matchs aller U12/U13 est sur le site du district

« Documents et Compétitions »



#### Retour CSR :

- Match n° 24554978 : ENT S. ROCHEFORT S. 1 – ES MARGUERITTES 2 du 3/12/2022 Forfait de Rochefort 30€
- Match n° 25049373 : SP. C. CAVILLARGUES 1 – ST JULIEN DE PEYROLAS/ ST PAULET 1 du 10/12/2022

Forfait de St Julien / St Paulet 30€

#### ABSENCE FMI

U12 U13 D2 Poule D

**Match n° 25053950 : ESPERANCE SP NIMES 1 / CO SOLEIL LEVANT 1 – du 12.11.2022**

La Commission,

Constatant l'absence de feuille de match (numérique et papier) à ce jour pour la rencontre en rubrique,

Agissant sur le fondement de l'article 72 alinéa 6 des RG du district Gard Lozère

#### **Art. 72 - Feuille de match**

(...)

5. Le Club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements.

6. Qu'elle soit sous forme numérique (FMI) ou papier, la non-transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable, sauf cas de force majeure dûment constaté par la Commission compétente.

(...)

Dit match perdu par pénalité à **ESPERANCE SP NIMES (équipe recevante)**

**Débit : 100 € pour absence de feuille de match (art 53 et 72 des RG du district Gard Lozère)**

#### **RAPPEL**

Art. 6 bis - Départage dans une même poule Pour cette épreuve, les dispositions de l'article 92 des Règlements Généraux du District ne s'appliquent pas. En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes dans une même poule et à l'issue d'une phase, sera classé immédiatement avant le ou les autres Clubs ex aequo avec lui, le Club qui, au cours de la phase, aura cumulé le plus de points « défis techniques » tels que définis à l'article 6 alinéa 3 des présents règlements. Si toutefois une égalité persistait, les dispositions de l'article 92 des Règlements Généraux du District s'appliqueraient.

#### **La commission arrête et valide :**

- **Les classements de la phase 1,**
- **Les 5 qualifiés pour le championnat interdistrict,**
- **Les poules du championnat de la phase 2**

**Tels que présentés en annexe du présent PV.**

#### **Equipes Qualifiées (5) en Inter District U12/U13**

**Ales 1 – Rousson 1 – Nîmes Ol 2 – Efc Beaucaire 2 – Académie Univers 3**



**2em Tour FESTIVAL PITCH : SAMEDI 4 FEVRIER 2023 à 9h30**

**Championnat U12**

**LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTEE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION"**

**Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.**

*En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.*

**Dates INTER DISTRICT U12– 5 Equipes du Gard/Lozère Qualifiées**

**14-21-28 Janvier / 4 Février / 11-18-25 Mars / 15 Avril / 13 Mai**

**Les rencontres se joueront le samedi après midi à partir de 14h30 ou le matin après accord des clubs.**

**DIPLOME OBLIGATOIRE POUR EVOLUER EN INTER DISTRICT**

**Les dates des Rencontres U12 Phases 2 sont modifiées ainsi.**

**7-14-21-28 Janvier / 4-11 Février / 11 – 18 - 25 Mars / 1 Avril / 13 Mai.**

**DATE DE RATTRAPAGE : 15 Avril**

**U12 /D1 (ph.1) : 5 poules de 8 (40 Equipes)**

Les 1ers joueront en Inter District avec l'Hérault.

(Si le 1er de la poule ne peut monter cela sera le 2ème de la poule qui montera en Inter District).

Les autres équipes participeront en Ph 2 33 équipes, 3 poules de 11 équipes ( 10 matchs aller / simple )

les poules seront faites en fonction des classements obtenus pendant la phase 1

**ENGAGEMENT POUR LA PHASE 2 TERMINE**

**RAPPEL**

Art. 6 bis - Départage dans une même poule Pour cette épreuve, les dispositions de l'article 92 des Règlements Généraux du District ne s'appliquent pas. En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes dans une même poule et à l'issue d'une phase, sera classé immédiatement avant le ou les autres Clubs ex aequo avec lui, le Club qui, au cours de la phase, aura cumulé le plus de points « défis techniques » tels que définis à l'article 6 alinéa 3 des présents règlements. Si toutefois une égalité persistait, les dispositions de l'article 92 des Règlements Généraux du District s'appliqueraient.

**Défi technique :** La feuille du défi technique pour les matchs 1er trimestre U12 est sur le site du district

« Documents et Compétitions »

**Retour CSR :**

Match n° 24555056 U12 D1 A : SC MANDUEL 10 – NIMES O. 4 du 26/11/2022 Forfait de Manduel 30€



La commission arrête et valide :

- Les classements de la phase 1,
- Les 5 qualifiés pour le championnat interdistrict,
- Les poules du championnat de la phase 2

Tels que présentés en annexe du présent PV.

### Equipes Qualifiées (5) en Inter District U12



Ales 11 – Bagnols Pont 12 – Nîmes Ol 11 – N Gazelec 11 – Mas de Mingue 11

### Foot Animation - U10 à U10/U11

**ATTENTION** : Application des Amendes à partir du 1 Novembre (tarifs saison 2022/2023) - Chapitre 4 RG du District.

Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District) **10 €/ Infraction**

Non respect de la catégorie d'âge **30 €/ Infraction**

Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District) ..... **25 €/ Infraction**

Les clubs qui veulent engager des équipes pour la R4 ou les mettre en ELITE peuvent le faire dès maintenant . **CLOTURE DES ENGAGEMENTS VENDREDI 30 DECEMBRE**

### Foot Animation – U6 à U8/U9

**ATTENTION** : Application des Amendes à partir du 1 Novembre (tarifs saison 2022/2023) - Chapitre 4 RG du District.

Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District) **10 €/ Infraction**

Non respect de la catégorie d'âge **30 €/ Infraction**

Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District) ..... **25 €/ Infraction**

Les clubs qui veulent engager des équipes pour la R3 ou les mettre en ELITE peuvent le faire dès maintenant . **CLOTURE DES ENGAGEMENTS VENDREDI 30 DECEMBRE**

### Foot Animation - FEMININES

N°25257077 U12F U13F du 17.12.22

GC QUISSAC 2 / VERGEZE EP 1 n'ayant pu se jouer avant la fin de la phase 1, la rencontre est réputée forfait aux deux équipes. Pas d'amende financière



**Coupe Gardoise U12/U13 F : Equipes Qualifiées pour les ½ finale.**

N Metropole – Quissac – Marguerittes -Roquemaure

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Le Président  
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance  
Nadine GRECO

**Les membres de la Commission Foot Animation souhaitent de Bonnes Fêtes de fin d'année à tous**

**En annexe :**

1. Classements U12/U13 ( Points classements + Points Défis )
2. Classements U12 ( Points classements + Points Défis )
3. Poules U12/U13 Phase 2 - Poules U12 Phase 2 et Poule Inter District U12 Gard /Lozere -Herault

**Ces documents sont en ligne sur le site du District Rubrique Procès verbaux Football d'Animation**

